

2019

Fédération Départementale des Chasseurs du Lot



ASSEMBLEE
GENERALE
LACAPELLE-MARIVAL
13/04/2019

Saison cynégétique 2017/2018

RAPPORT D'ACTIVITE

Rapport moral du Président	p.2
Administration et vie fédérale	p. 8
Adhésions et formations	p.12
Gestion et faune sauvage	p. 16
Gestion des habitats	p.25
Sensibiliser à la Nature	p.29

SOMMAIRE

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT, ANDRE MANIE

Mesdames et Messieurs, chacun en vos grades et qualité,
à tous nos amis présents aujourd'hui,
bienvenue à toutes et à tous à notre assemblée générale

L'année cynégétique écoulée aura été riche en évènements.
Une réforme globale de la chasse française avec des négociations à rebondissements malgré l'arbitrage présidentiel, un projet de loi qui crée un nouvel établissement public de police rurale et qui transfère des missions nouvelles aux fédérations, la démission du numéro 3 du gouvernement qui accuse les chasseurs d'être à l'origine de son départ, un chasse bashing dans les médias d'une rare intensité, une radicalisation des extrémistes de l'anti-chasse, l'arrivée à nos frontières de la Peste Porcine Africaine tant redoutée, des élections aux Chambres d'agriculture avec les dégâts de gibier comme bouc émissaire, des chasses traditionnelles menacées par la réduction des quotas et pour boucler la boucle la suspension de la dérogation oies qui devait nous permettre de réguler les oies durant tout le mois de février

Mais, je ne dis pas non plus que l'avenir sera plus facile, car nous avons choisi de mettre un terme à la léthargie qui s'était emparée de nous depuis trop longtemps. Vouloir faire revivre notre chasse, la remettre dans le droit chemin de la modernité, lui donner les moyens de ses ambitions, la structurer pour la rendre plus forte, mais aussi accepter d'ouvrir tous les dossiers dans la globalité de toute notre filière, ne pouvait conduire qu'à l'ouverture de contre-feux politico-médiatiques. Car, si nous ne voulons plus courber l'échine, si la chasse doit s'assumer publiquement, si nous voulons devenir pleinement les premiers écologistes de France, alors, il faudra accepter ce bras de fer salutaire qui s'est engagé depuis quelques mois.

Croyez bien mes amis que si certains aiment à prêcher la fin du monde cynégétique, moi, je ne vois que le chemin de la reconquête qui s'ouvre devant nous. Nous ne sommes pas en train d'écrire une page de l'histoire de la chasse en France, nous sommes en train de lui donner un sens, une stratégie, un avenir !

Notre force est dans notre vision d'une écologie progressiste qui n'est pas en contradiction avec le respect des traditions. Comme beaucoup de ruraux, nous ne supportons plus l'écologie punitive, doctrinaire et idéologique. Celle qui, au nom de la fin du monde, bafoue les droits les plus élémentaires des ruraux qui ont du mal à boucler les fins de mois, mais qui considèrent toujours la chasse comme un mode de vie.

Le jour viendra bientôt où le monde politique comprendra enfin que pour réussir la transition écologique il faut juste ne plus en donner la gestion aux écologistes eux-mêmes. De Dominique Voynet à Nicolas Hulot, que de temps perdu à imaginer des taxes plutôt que des actions concrètes pour nos territoires, que de temps perdu à

persécuter fiscalement les ruraux au nom de l'écologie et au final sans se faire comprendre non plus par les urbains.

J'aime à le dire, être rural en 2019, ce n'est pas simplement vivre à la campagne !

C'est vivre la nature au milieu d'elle-même, mais pas d'une façon contemplative. C'est vivre avec les héritages de nos transmissions génétiques, où la mort et la vie se côtoient à chaque instant, se mêlant inlassablement, comme l'histoire de l'humanité et celle du monde animal nous l'ont si bien appris. C'est vivre sans avoir besoin de se sentir coupable d'être ce que nous sommes. C'est vivre comme un être humain, qui, par la volonté de dominer le règne animal, nous a fait un jour descendre des arbres pour courir après les autres pour tout simplement les manger, mais aussi parfois simplement pour les apprivoiser. Être rural aujourd'hui, c'est comprendre et assimiler tous ces fondamentaux essentiels à l'espèce humaine qui font qu'un poisson rouge ne sera jamais l'égal de l'homme, et qu'un prédateur ne sera jamais une peluche de chez Toys"R"Us ! Mais c'est aussi être porteur de notre histoire en tant qu'espèce dominante, qui a chèrement acquis ce statut par la volonté inébranlable de développer sa matière grise en voulant dominer la faune et la flore, par la chasse, la pêche, l'élevage et l'agriculture. Ces 4 mots que je viens de citer, ne sont-ils pas aujourd'hui les 4 espèces que certains souhaitent voir disparaître ?

La nouvelle société bien-pensante a donc à ce point peur de ses origines pour vouloir en effacer toutes les traces et tous les héritages ? Et je demande à l'Etat de ne pas céder à ces nouvelles trompettes de l'intolérance. Car c'est bien de cela qu'il s'agit, l'intolérance à travers l'ensemble de nos chasses traditionnelles. D'ailleurs c'est quoi une chasse traditionnelle ? C'est une chasse qui s'apparente à l'histoire la plus ancienne de l'espèce humaine, à une époque révolue où l'homme ne possédait pas d'arme. C'est Cro-Magnon, assis par terre, avec deux cailloux, un bout de bois et un peu de crin de cheval, qui invente une matole et une tendelle. C'est Naoh dans le film "La guerre du feu", qui crée le chien en apprivoisant le loup, et qui, avec l'aide supplémentaire du cheval, va créer la chasse à courre et la vénerie sous terre. Cette période de turbulences actuelles fera sûrement l'objet d'études sociologiques approfondies dans les décennies à venir, et chacun tentera d'expliquer à quel point cette volonté d'auto-destruction fut préjudiciable à notre stabilité sociale et culturelle.

Il y a un an, le projet de réforme de la chasse française a été voté à plus de 92 % par les présidents des fédérations de France. Ce projet a depuis pris forme et se décline un peu plus chaque jour dans le droit français, mais aussi dans l'esprit de nos chasseurs. Personne ne peut savoir aujourd'hui combien d'entre vous prendrez le permis national, mais ce qui est déjà sûr, c'est que ce chiffre ne sera pas à discrétion. Oui, à 200 €, nombreux sont ceux qui pourront réaliser le rêve de chasser un peu plus loin, un peu plus longtemps, souvent dans la famille ou avec les amis.

Il est évident que cette réforme ne se réduit pas à un simple prix de permis, mais bien à un changement en profondeur de nos modes de fonctionnement, pour la fédération mais également pour vos structures.

Il faudra que chacun joue le jeu, et particulièrement sur le sujet délicat des dégâts de gibier. Le sanglier n'est pas un problème en soi, le problème c'est quand les dégâts ne sont plus maîtrisés. Alors chacun devra se donner les moyens à travers le timbre, les bracelets ou la contribution hectare suivant les propositions que nous ferons lors des prochaines réunions de secteur de respecter ou de retrouver un équilibre avec nos partenaires, comme avec l'Etat. C'est dans cet état d'esprit que nous attendons le rapport du député Pérea, et du Sénateur Cardoux sur le problème des dégâts.

Là encore, il ne faut plus que seuls les chasseurs payent une facture qui dans bien des cas ne devrait même plus nous incomber en particulier sur les territoires non chassés. Va-t-on enfin avoir un paiement généralisé de tous les territoires chassables dès lors qu'il y a des dégâts ? Nous voulons que l'Etat, les communes et bien sûr tous les nouveaux objecteurs de conscience cynégétique, reçoivent le même traitement financier que le nôtre.

Soyons clairs, tout le monde doit payer, car c'est bien par une prise de conscience collective que nous améliorerons une situation qui aujourd'hui préoccupe financièrement bon nombre de fédérations.

Il est évident que nous devons faire des efforts, et pas des moindres, avec la peste porcine africaine qui frappe à notre porte du côté de la Belgique. Je voudrais redire tout mon soutien et tous mes remerciements aux chasseurs et aux fédérations des Ardennes, de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle qui ont su aborder ce sujet dès le début par le bon sens, à un moment où l'Etat semblait incapable de prendre la moindre décision politique. Bravo messieurs, car c'est vous qui avez sûrement permis que cette maladie ne soit pas sur notre sol. Il aura fallu ensuite l'arrivée d'un Ministre de qualité en la personne de Didier Guillaume pour que les choses bougent enfin et rapidement. Nous sommes solidaires de toutes les actions qui peuvent permettre au monde de l'élevage porcin de ne pas connaître un séisme économique à travers lequel un pan entier de l'agriculture française disparaîtrait. Rien n'est gagné ou perdu sur ce sujet, et la maladie peut à chaque instant franchir notre frontière par la main de l'homme, mais nous serons prêts à répondre collectivement à cette grande menace pour le sanglier, qui n'est d'ailleurs qu'une victime dans cette affaire.

Mais comme je vous l'ai déjà dit, il est impératif de diminuer certaines populations de sangliers, à des endroits précis et parfaitement identifiés. Il y va de l'avenir de cette espèce, mais aussi de notre avenir financier. Je ne crois pas en l'action punitive contre les chasseurs et les territoires à grand coup de plans de chasse ou d'interdictions d'agrains. C'est par notre volonté collective que nous relèverons ce défi. Mais il faut pour cela disposer de tous les moyens que nous demandons, en responsabilisant financièrement les territoires à problèmes et surtout ceux que nous ne chassons pas. En bref, la bonne méthode est de faire un peu plus confiance aux chasseurs, plutôt que de les prendre pour des irresponsables ou comme une pompe à fric. Nous venons d'ailleurs de prouver à nouveau dans le Grand Est que seule la chasse pratiquée par les chasseurs peut répondre aux problématiques de la grande faune, et que tout autre improvisation se révèle totalement farfelue. Alors, qu'on nous laisse gérer, et la réforme fera le reste. Je m'attarde sur cette partie de contribution hectare, et rappelle à chacun que cette mesure est avant tout un outil supplémentaire de gestion en situation de crise, mais en aucun cas une arme de taxation massive.

Même si la réforme est encore loin d'être finie et que bon nombre de difficultés nous attendent d'ici la fin du mois de juin, je voudrais évoquer devant vous le problème du chasse-bashing que nous avons douloureusement vécu durant toute la saison qui vient de se terminer. Je crois que nous avons tous compris que les médias ne laisseront plus rien passer en ce qui concerne les accidents de chasse et en premier lieu ceux qui sont mortels. Et pourtant, 2019 reste une année exceptionnelle où nous n'avons eu à déplorer que sept décès dans la pratique de la chasse. Ce sont sept morts de trop, mais en comparaison avec les 40 à 50 morts réguliers il n'y a pas si longtemps que cela, je peux vous dire que la chasse française fait les efforts qu'il faut ! Pourtant cela n'a pas empêché le déchaînement médiatique mais nous devons encore longtemps faire avec.

7 morts cette année, 20 il y a 3 ans, 30 il y a 15 ans, 40 il y a 20 ans. Ce chiffre ne s'obtient pas sans des années de travail et de formation auprès de nos chasseurs. Et nous allons continuer dans cette voie en actualisant une fois par décennie le niveau sécuritaire de tous les chasseurs. Nous sommes conscients que même si le risque zéro n'existe pas, nous devons nous battre de toutes nos forces pour réduire les accidents et redonner confiance aux autres usagers de la nature. Mais il y a une chose qui est sûre également, nous n'accepterons pas de dénaturer la chasse sur des présomptions de culpabilités sécuritaires, comme nous n'accepterons pas non plus de mettre notre destin dans d'autres mains que les nôtres!

Mais pour cela, nous ne pouvons plus être seuls, et c'est avec une discussion et une communication permanente avec les autres usagers de la nature que nous relèverons ce formidable défi.

La fusion de l'ONCFS et de l'AFB est également un des points centraux de la réforme globale de la chasse française. Le passage de la loi à l'Assemblée Nationale n'est pas parfait, mais nous avons rectifié beaucoup de choses, vu la première version du texte que les technos du ministère nous avaient concoctée, sans même nous demander notre avis. Le passage au Sénat confirme que le travail sera conséquent jusqu'au bout, et nous nous battons pour que l'ensemble de nos intérêts soient préservés.

Dans quelques semaines, la réforme de la chasse entrera en fonctionnement. Et même si celle-ci va encore nous donner du fil à retordre, il nous faut poursuivre notre reconquête. A ce titre, nous avons le devoir de prendre à bras le corps le dossier de la baisse des effectifs. Ce n'est pas une fatalité à condition que cela devienne le centre de nos préoccupations quotidiennes. La communication et le recrutement de nouveaux chasseurs doivent être les axes majeurs de travail pour 2020. Demain il faut avoir l'ambition d'être plus nombreux qu'aujourd'hui en nous adaptant aux nouvelles exigences de passionnés de nature issus du monde urbain.

Et pour atteindre cet objectif ambitieux il nous faudra aussi reconquérir le cœur des Français, qui, pour la plupart, ne connaissent pas notre activité. Une majorité la juge

négalement en raison d'une ignorance totale qui se nourrit des mensonges et des contre-vérités qui se distillent régulièrement contre nous ! C'est donc en expliquant notre passion nature et notre attachement à nos terroirs que nous changerons la perception des chasseurs dans le grand public. La fédération nationale présentera un premier plan d'actions dans les plus brefs délais.

Le deuxième grand axe de réflexion et de travaux touchera au domaine sous-exploité de la venaison. Comment peut-on encore accepter de continuer à voir sur les étals de nos boucheries des produits de venaison issus de l'importation, quand on connaît les prélèvements de la chasse française en matière de petit et de grand gibier ? Nous avons à l'évidence loupé le coche, et même si vous êtes nombreux à mener des actions locales sur ce sujet, il est grand temps d'avoir ensemble une stratégie globale sur la venaison en France. C'est une filière économique rurale à fort potentiel, qui peut être porteuse d'emplois dans des territoires périphériques désertifiés qui n'attendent qu'un vrai projet pour se relancer.

Certes, le véganisme fait son chemin, avec plus ou moins de réussite d'ailleurs pour ses adeptes, mais avant que le steak de soja n'inonde nos barbecues estivaux, nous avons encore le temps de créer des produits de consommation permanente issus de la viande de gibier, pour ceux qui comme moi ont du mal à entendre le chant d'appel du navet et de la carotte ! Il faut que notre venaison française devienne un produit de consommation courante qui ne se résume pas aux seules périodes des fêtes de fin d'année ! Rassurez-vous, nous n'allons pas devenir des charcutiers traiteurs dans nos prérogatives de chasseur, par contre, il est de notre devoir de contribuer au développement structurel de la filière et de faire sans vergogne la promotion de la future chipolata de sanglier et de la très savoureuse merguez de cerf.

Mes amis, je tiens à vous dire que pour moi, la famille de la chasse française a encore de beaux jours devant elle. Les valeurs rurales que nous défendons sont des atouts incroyables qui s'inscrivent à la fois dans la modernité et dans le respect de nos traditions. Nous avons à cœur, avec nos associations locales comme avec la fédération, d'être des forces vives d'un monde rural en pleine mutation.

Oui, je crois en notre reconquête, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, mais je crois surtout en la somme de toutes nos intelligences et de toutes nos compétences. Nous avons une carte extraordinaire à jouer dans l'avenir de l'écologie à travers la chasse et ses territoires ruraux, mais nous ne pourrons rien faire si nous ne sommes pas unis et fédérés !

Je souhaite remercier l'ensemble de nos partenaires, préfecture, DDT, ONCFS, représentants des intérêts agricoles et forestiers, les lieutenants de louvèterie, les associations spécialisées pour les travaux menés en commun qui ont permis l'approbation du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique par monsieur le Préfet le 12 mars dernier.

Je souhaite également remercier l'ensemble de nos partenaires techniques et financiers sur les différents programmes liés à la gestion des espèces et des habitats : l'Union européenne, la Région Occitanie, l'Agence de l'eau Adour Garonne, l'AFAHC Occitanie, la Fédération Régionale des Chasseurs d'Occitanie, l'ONCFS, le Parc Naturel régional des Causses du Quercy, la Chambre d'Agriculture du Lot, l'ADASEA du Lot, le Groupement de Défense Sanitaire Abeilles du Lot, la Ruche du Quercy, Arbres, haie et paysages 46.

Enfin, je voudrai encore une fois tous vous remercier, vous qui donner bénévolement tant de temps pour votre passion et vos territoires.

Vive la chasse et vive la ruralité !

Saison cynégétique 2017/2018

ADMINISTRATION ET VIE FEDERALE

La Fédération : une association départementale.

La Fédération assure des missions de service public.

Ces missions sont déclinées en objectifs et actions dans son Schéma Départemental de Gestion Cynégétique (SDGC), document de planification signé en septembre 2012 et renouvelable en 2018 pour une période de six ans.

- Formation des chasseurs
- Régie : perception des taxes d'état par la mise en place du Guichet unique (validation annuelle du permis de chasser)
- Prévention des dégâts de grand gibier et gestion des indemnités des dégâts de grand gibier aux cultures
- Lutte contre le braconnage
- Mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental
- Gestion et protection de la Faune sauvage ainsi que de leurs Habitats
- Aménagement durable des territoires
- Education à l'Environnement

La FDC 46 travaille en étroite collaboration avec la Fédération Nationale des Chasseurs et la Fédération Régionale afin de développer et promouvoir la pratique de la Chasse.

Les statuts des fédérations sont définis au niveau national par le ministère en charge de la Chasse.

Le Conseil d'administration

La Fédération Départementale des Chasseurs du Lot est administrée par 16 membres élus en assemblée générale par les représentants des territoires et les chasseurs adhérents.

Les administrateurs sont élus pour 6 ans.

Le Conseil d'administration est composé de 16 chasseurs bénévoles. (1 poste vacant depuis février 2017)

La composition du Conseil d'administration assure une représentation, en fonction de leur importance, des divers secteurs géographiques et des différentes formes d'organisation des territoires de chasse existantes dans le département.

LA FEDERATION

Une association loi 1901 créée le 28 janvier 1942.

Une association agréée au titre de la Protection de l'Environnement, AP n° E – 2017-257

Président : A. Manié

Vice-président : S. Gay

Vice-président : M. Cambou

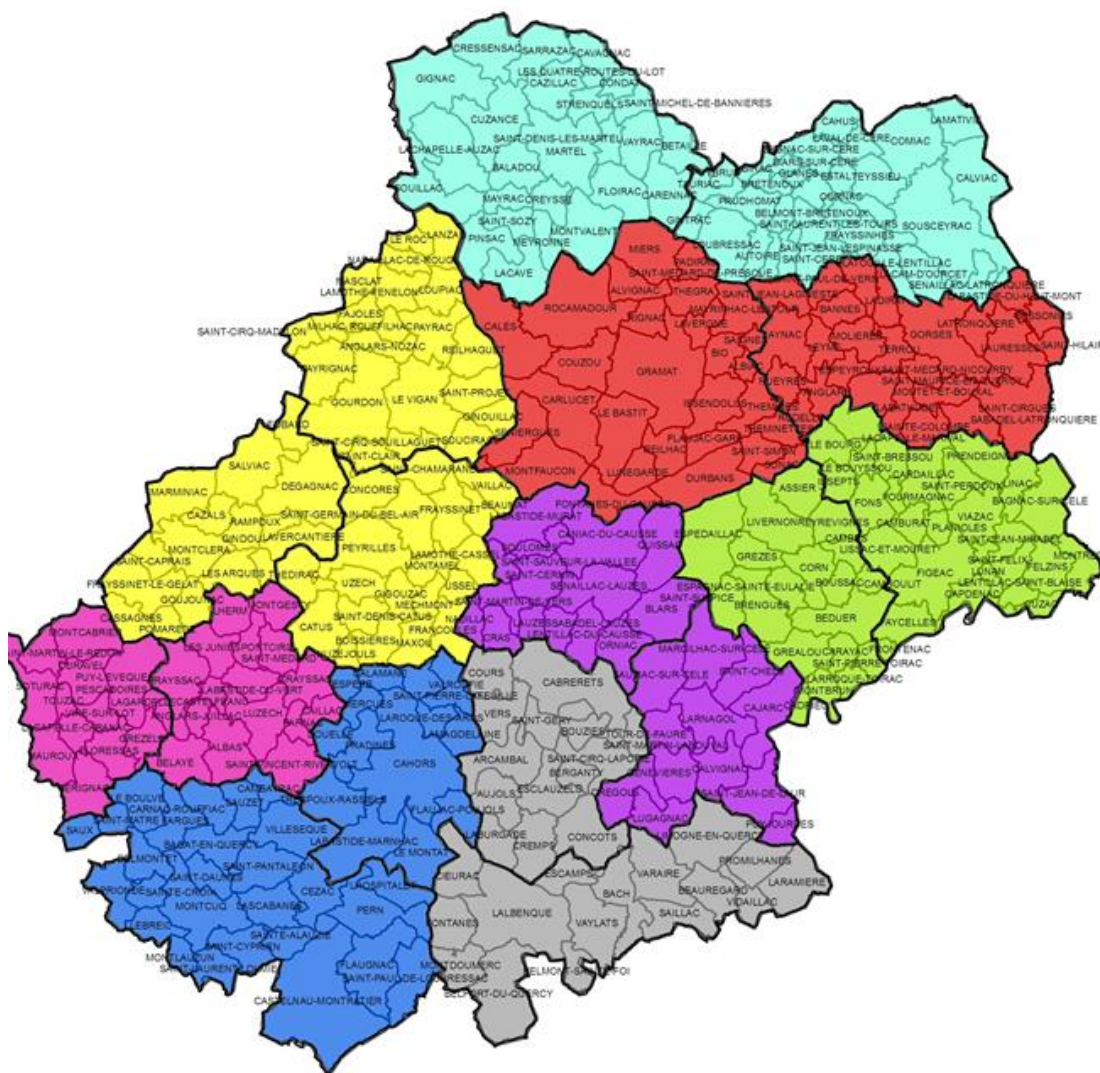
Secrétaire : A. Serres

Secrétaire-adjoint : M. Bouscary

Trésorier : Th. Cassan

Trésorier-adjoint : G. Burc

Le département du Lot est découpé en 8 secteurs regroupant les unités de gestion sanglier. Chaque secteur est représenté par deux administrateurs, l'un représentant les secteurs géographiques, l'autre les formes d'organisation de la chasse.



Administrateurs des formes d'organisation de la chasse

- secteur 1 - GAY Serge
- secteur 2 – poste vacant
- secteur 3 - MANIE André
- secteur 4 - FAURE Patrice
- secteur 5 - LABARTHE Bernard
- secteur 6 - JOUCLAS Guy
- secteur 7 - CASSAN Thierry
- secteur 8 - CAMBOU Michel

Administrateurs des secteurs géographiques

- secteur 1 – BOUCHARA Michel
- secteur 2 – LACARRIERE Laurent
- secteur 3 – SIMON Patrick
- secteur 4 – SERRES Alain
- secteur 5 – GOUZOU Serge
- secteur 6 – BURC Guy
- secteur 7 – BOUSCARY Michel
- secteur 8 – GALLO Alain

Les personnels au service des adhérents.

Le service administratif

Le service technique

Sylvie Bidart,

Responsable du service administratif,
Communication, espace adhérent...

Martine Teyssandié

Comptabilité, service dégâts

Natacha Blancher

Service aux adhérents, permis de chasser,
Guichet unique...

Monique Durand

Accueil, service aux adhérents

Eric Pujol,

Responsable du service technique
Référént secteur, service aux adhérents

Jean-Emilien Chauchard

Technicien référent secteur, service aux adhérents...

Thierry Grimal

Technicien référent secteur, service aux adhérents...

Matthieu Mérit

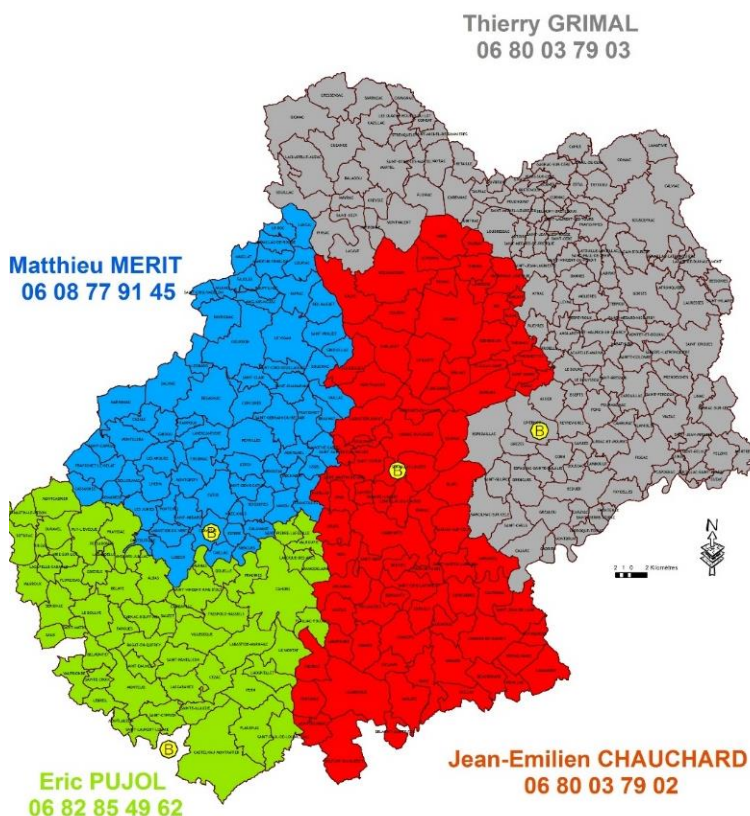
Technicien référent secteur, service aux adhérents...

Chloé Bories

Technicienne référente sur les dossiers environnementaux (CDD)

Merci à Martine Nouvel qui est venue en renfort sur la période du guichet unique 2017/2018.

Les secteurs des techniciens :



Le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique

Cadre réglementaire applicable:

L421-5 CE: Les fédérations élaborent, en association avec les propriétaires, les gestionnaires et les usagers des territoires concernés, un SDGC, conformément à l'article L425-1.

L425-1 CE: Un SDGC est établi dans chaque département, pour une période de 6 ans renouvelable. Il est élaboré par la FDC, en concertation notamment avec la Chambre d'Agriculture, les représentants de la propriété privée rurale et les représentants des intérêts forestiers. Il prend en compte le Plan Régional de l'Agriculture Durable... les Orientations Régionales de Conservation de la Faune Sauvage et de ses Habitats.

Il est approuvé, après avis de la CDCFS, par le Préfet.

L425-2 CE:

Parmi les dispositions du SDGC figurent obligatoirement:

- Les plans de chasse et les plans de gestion
- Les mesures relatives à la sécurité des chasseurs et des non chasseurs
- Les actions en vue d'améliorer la pratique de la chasse (plans de gestions approuvés, PMA, régulation des prédateurs et déprédateurs, les lâchers de gibiers, la recherche au sang, l'agrainage, ... et les modalités de déplacement d'un poste fixe.
- Les actions menées en vue de préserver, de protéger par des mesures adaptées ou de restaurer les habitats naturels de la faune sauvage.
- Les dispositions permettant d'atteindre l'équilibre agro-sylvo-cynégétique

L425-3 CE:

Le SDGC est **opposable** aux chasseurs, aux sociétés, groupements et associations de chasse du département.

Le premier SDGC a été mis en œuvre dans le Lot en 2012 (période 2012/2018).

Ce document réalisé par la fédération structure l'ensemble des actions de gestion cynégétique à engager ou à développer pour une durée de six ans. Ce schéma est le fruit d'une réflexion collective engagée par la communauté des chasseurs de notre département et ses partenaires : structures locales de chasse, propriétaires et gestionnaires de territoires, associations spécialisées, salariés et élus fédéraux, administration.

Son objectif est de tracer les grandes lignes d'action garantissant une chasse durable, soucieuse de développer harmonieusement les habitats et les espèces de la faune sauvage, de sécuriser ses pratiques.

Construit autour de cinq enjeux majeurs et décliné en objectifs, il est la feuille de route qui permet de concrétiser à moyen terme la politique définie par le Conseil d'administration de la Fédération.

Saison cynégétique 2017/2018

ADHESIONS ET FORMATIONS

Nos adhérents.

Les associations de chasse regroupent chasseurs et propriétaires fonciers. Leur vocation est d'assurer la gestion des espèces gibiers et d'organiser la pratique de la chasse. Chaque association dispose de règlements spécifiques. Les 484 structures locales adhèrent toutes à la Fédération.

La Fédération les soutient par le biais d'un appui technique et financier (subvention, projet associatif, aide logistique...) En 2018, près de 100 000 € ont été investis pour la pratique et la valorisation de la chasse et des territoires.

Les associations spécialisées

Aux côtés de la Fédération, tout un réseau associatif apporte son appui, ses compétences et ses conseils sur des thématiques spécifiques ou des missions précises. Les associations spécialisées regroupent des chasseurs, des piégeurs, spécialistes d'un mode de chasse, d'une espèce ou de pratiques particulières. Elles sont associées aux travaux de la Fédération.

Association Départementale des Chasseurs de Grand gibier du Lot (ADCGGL)

Association Française pour l'Avenir de la Chasse aux Chiens Courants (AFACCC46)

Association pour une Gestion Durable du Grand Gibier dans le Lot (AGDGGL)

Association des Jeunes Chasseurs du Lot (AJC46)

Association lotoise des Chasseurs de Migrateurs (ALCM)

Association des Piégeurs du Lot (APIL)

Association des Chasseurs à l'Arc Lotois (ASCAL)

Association de Recherche au Sang du Grand Gibier (ARGGB)

Club National des Bécassiers, antenne départementale (CNB 46)

Fédération Départementale des Gardes - Chasse Particuliers du Lot (FDGCPL)

Les Rencontres Saint Hubert

Union Nationale pour l'Utilisation des Chiens de Rouge, délégation départementale (UNUCR)

La Fédération travaille également en étroite relation avec les lieutenants de louvèterie du Lot et la Société Centrale Canine du Lot.

NOS ADHERENTS

484 structures,

dont **428** sous le régime loi

1901, regroupent les **8227**

chasseurs lotois et

constituent le tissu associatif

du réseau chasse du

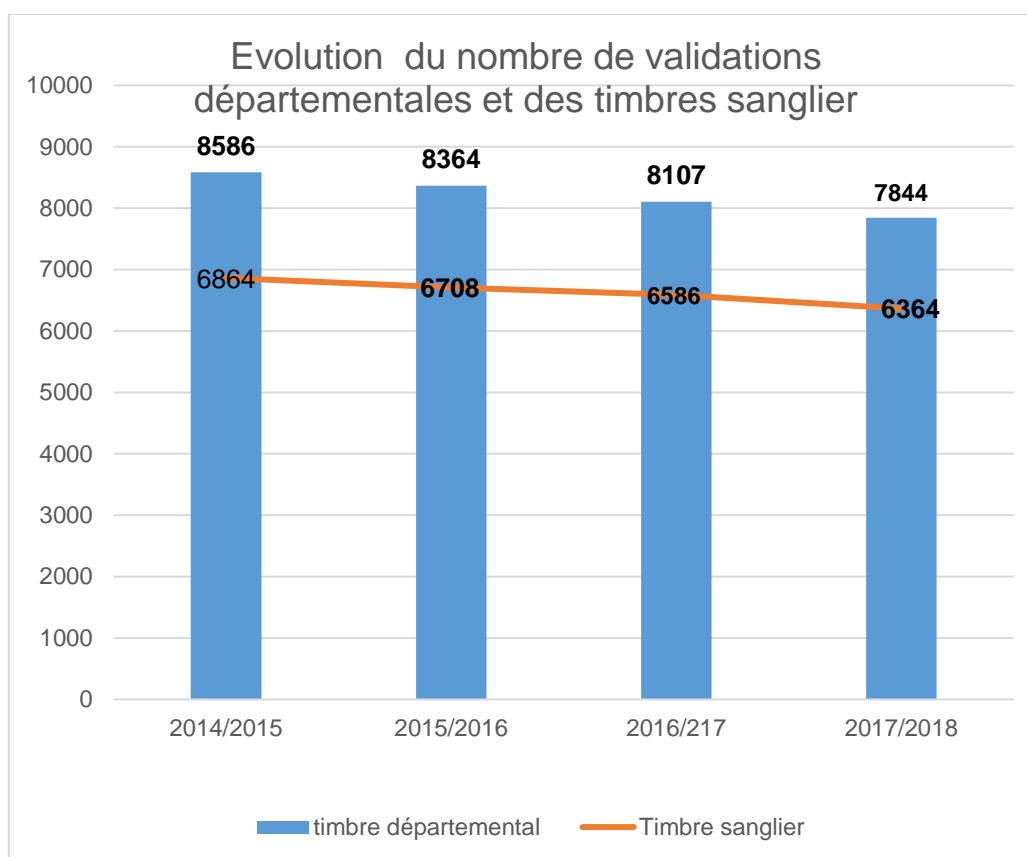
département.

Le Guichet Unique.

Le guichet unique a débuté dès le 6 juin 2017. L'ensemble des validations a été effectué immédiatement (individuels et structures) pour les personnes venant directement au siège de la Fédération avec quasiment aucun délai d'attente. Les adhérents ont été reçus au rez-de -chaussée dans le nouvel espace d'accueil.

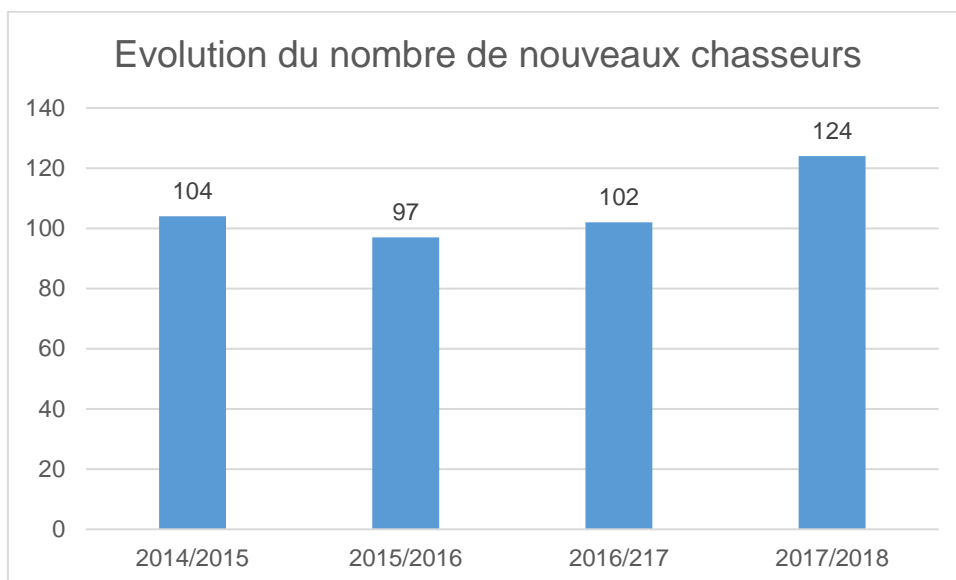
Les associations avaient la possibilité de prendre rendez-vous afin de limiter leur temps d'attente et de repartir avec les validations de leurs chasseurs.

Une association venant avec 20 permis à valider, repart environ 20 mn plus tard avec ses 20 validations (un peu plus de temps dans le cas où l'association n'a pas opté pour un **chèque global**).

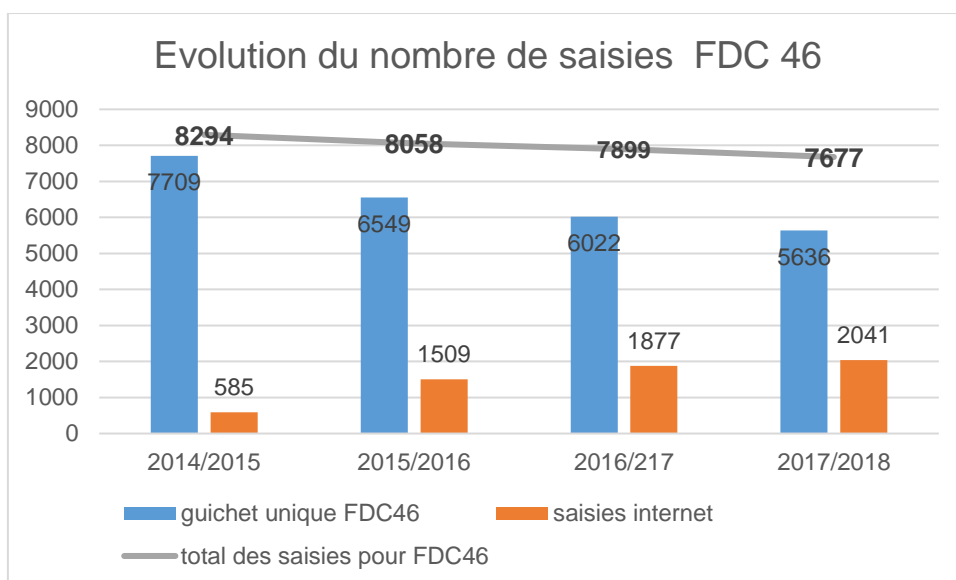


La tendance se poursuit à la baisse, la proportion de chasseurs de sanglier reste stable avoisinant les 81 % de nos adhérents.

L'évolution du nombre de nouveaux chasseurs, soit les personnes qui prennent le permis pour la première fois, pourtant en hausse ne compense pas les pertes sur le nombre de validations départementales.



Le nombre de saisies représente le nombre de validations effectuées à la fédération par les personnels de la fédération (colonne bleue).



On note un transfert des saisies vers la e-validation, saisie autonome du chasseur (en orange) en progression constante.

Les formations

Formation	Rappel 2016/2017	Nombre de personnes formées en 2017/2018	Nombre de session
Gardes particuliers	29	14	1
Piégeurs agréés	55	58	2
Directeurs de battue	90	77	1
Examen initial Hygiène de la venaison	31	30	2
Stages sensibilisation à la sécurité	31	11	1
TOTAL	236	190	7

Les différentes formations proposées par la fédération permettent aux chasseurs de renforcer leurs compétences au service de leur structure.



Le permis de chasser

La préparation à l'examen du permis de chasser représente une des missions majeures des fédérations, mission de service public.

Cinq personnels de la fédération assurent et se relaient sur les formations théoriques et pratiques en vue de la préparation à l'examen du permis de chasser.

	Nombre de personnes formées en 2017	Nombre de séances
Chasse accompagnée	23	2
Nombre de candidats présents	127	13
Nombre de candidats reçus	92	
Chasse à l'arc	26	1

On note un meilleur pourcentage de réussite à l'examen soit 72,44 % contre seulement 63,75 % en 2016.

Saison cynégétique 2017/2018

GESTION FAUNE SAUVAGE

Suivi de la Bécasse des bois :



Depuis maintenant 11 saisons, la Fédération Départementale des Chasseurs du Lot participe au baguage des bécasses des bois. Cette opération de suivi, relayé dans tous les départements français, permet de mieux apprécier les tendances d'évolution de cette espèce. Jean-Emilien Chauchard et Matthieu Mérit réalisent ces captures qui se déroulent de nuit et, à ce jour, près de 500 bécasses ont déjà été baguées.

Pour la saison 2017/2018, 9 sorties baguage ont été effectuées, 42 bécasses ont été contactées dont 22 qui ont pu être baguées et une contrôlée (déjà baguée). Au cours de cette saison 17 bagues ont été retournées par des chasseurs à la fédération.

Carnets de prélèvement Bécasse : 53,65 % de retour.

Le nombre de carnets délivrés est de 5961 pour 3198 carnets restitués à la fédération. 1981 carnets sont restitués sans prélèvement. 1217 chasseurs ont effectué des prélèvements.

62 % des prélèvements sont effectués par 25 % des chasseurs que l'on pourrait qualifier de « spécialistes » (10 oiseaux ou plus de prélevés).



Participation au réseau national d'observation « Oiseau de Passage »



Ce suivi concerne les groupes d'espèces Alaudidés, Colombidés et Turdidés.

10 circuits sont positionnés sur le département et permettent d'estimer les tendances d'évolutions des effectifs hivernants et nicheurs de ces groupes d'espèces. La fédération réalise chaque année 2 de ces circuits.



Opération de suivi des populations de pigeon ramier dans le cadre des travaux du Groupe d'Investigation de la Faune Sauvage (GIFS)

3 axes de suivis sont relayés par le GIFS dans chaque Fédération de Chasseurs du grand Sud-Ouest.

- Le suivi de la migration en plaine. En 2017/2018, 6 palombières ont participé à ce suivi et ont tenu à jour un carnet indiquant les vols observés.
- Le suivi de la migration du pigeon ramier dans les cols Pyrénéens. Chaque année un technicien est détaché pour participer à cette mission
- Le suivi de l'hivernage.

Une autre étude pilotée par l'ONCFS est aussi menée dans le département, il s'agit du suivi des effectifs nicheurs de colombidés, palombe et tourterelle turque bien sûr mais aussi tourterelle des bois et pourquoi pas pigeon colombin qui sont capturés pendant la période de reproduction pour être bagués.

En 2017/2018, 10 poussins de pigeons ramiers et deux adultes, 6 poussins de pigeon colombin, 1 tourterelle turque adulte et 13 tourterelles des bois adultes ont ainsi été bagués.



Poussins de pigeon Colombin

Gestion des petits gibiers

La Fédération a mis en place des programmes d'actions préalables à tout effort de repeuplement ou de renforcement des populations de petits gibiers.

- La régulation des espèces prédatrices et déprédatrices
- L'aménagement des territoires

Afin de rester en cohérence avec le chapitre gestion des habitats, seul le bilan 2017/18 du programme d'actions « aménagement des territoires » sera présenté.

* *Sur le département (hors région agricole du Quercy Blanc),* priorité est donnée à la contractualisation entre associations de chasse et propriétaires. Des semis de couverts faunistiques et mellifères sont effectués ainsi que de l'entretien de parcelles par girobroyage. L'objectif est de maintenir/restaurer une certaine diversité paysagère qui pourra bénéficier à l'ensemble de la faune sauvage.

En 2017/18, dans le cadre des plans de gestion petits gibiers, **35 contrats** (couverts et/ou girobroyage entretien) représentant **90 hectares** ont été subventionnés pour un montant global de **15351€**.

Une subvention exceptionnelle (**19499€**) a été attribuée à **40 structures de chasse** de la Basse Vallée du Lot et du Quercy Blanc qui ont contractualisé un plan d'aménagement et de gestion des petits gibiers et prédateurs.

En 2017/18, les subventions « aménagements des territoires » octroyées par la Fédération aux associations de chasse s'élèvent à **34850€** (sans financement extérieur).

* *Sur la région agricole du Quercy Blanc,* même si l'objectif reste identique, maintenir/restaurer une certaine diversité paysagère, la problématique est inversée. La contractualisation s'effectue avec des agriculteurs, en respectant la réglementation de la PAC, et en s'appuyant sur une convention signée avec la Chambre d'Agriculture et la Préfecture.

Des agriculteurs volontaires peuvent ensemercer leurs parcelles déclarées en jachère, et les entretenir, selon un cahier des charges spécifique prenant en compte la faune sauvage nichant au sol et les pollinisateurs (d'où un partenariat avec le GDS abeille et la Ruche du Quercy qui représentent les apiculteurs).

En 2017/18, 52 contrats représentant 189 ha ont été signés et les indemnités payées par la Fédération aux agriculteurs s'élèvent à 14 299€.

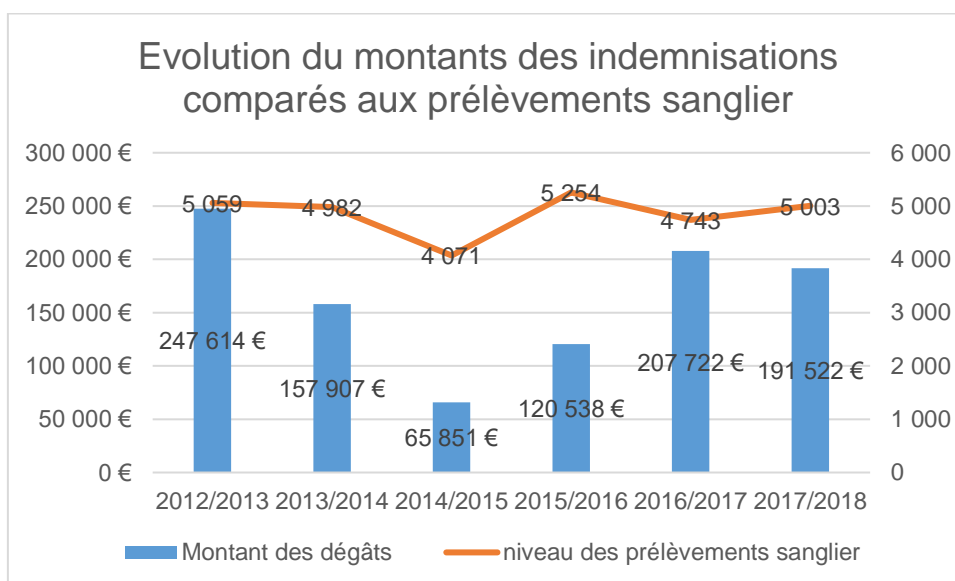
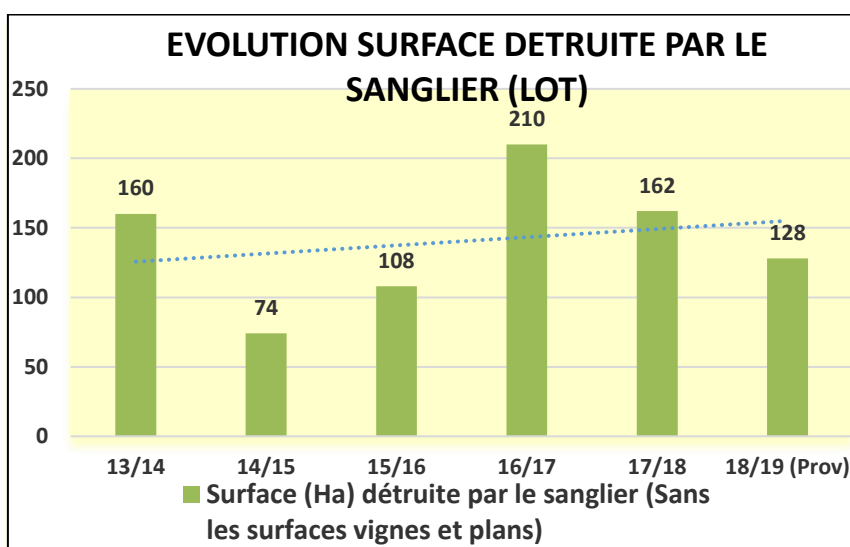
Dans le cadre de cette action « jachère faune sauvage », **la Fédération a bénéficié de subventions de l'ONCFS (programme agrifaune) et de la Région Occitanie (programme CIFF) pour un montant global de 10 606€.**

Dégâts de grand gibier

Evolution du montant des indemnisations par espèce hors vacation sur les trois dernières années.

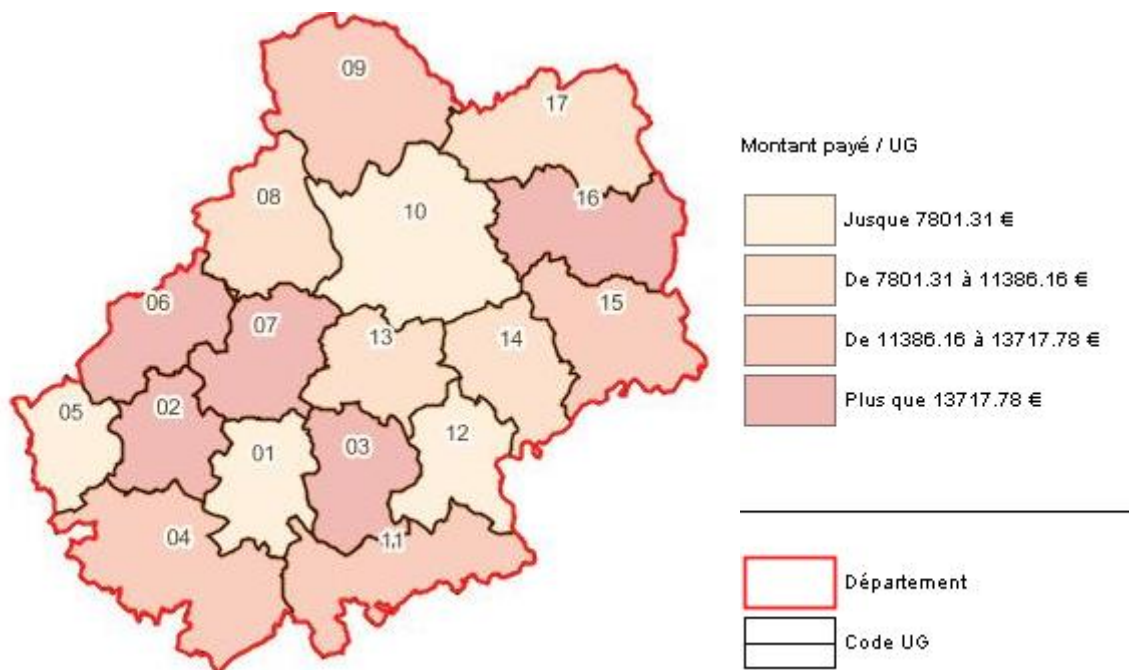
Campagnes cynégétiques	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Cerf	14 062 €	12 265 €	6 764 €
Chevreuril	16 642 €	40 044 €	16 213 €
Sanglier	122 588 €	207 722 €	191 522 €
Total	153 292 €	260 031€	214 499 €

Le montant des indemnisations toutes espèces en légère diminution s'explique par des dégâts moins importants commis par le cerf et le chevreuil et le sanglier et des cours de céréales à peu près stables pour la saison 2017/2018.



Le niveau des indemnisations reste élevé malgré une faible diminution. La courbe des prélèvements montre une certaine stabilité dans les prélèvements (+ ou - 5 000).

Répartition des dégâts de grand gibier par unité de gestion, saison 2017/2018



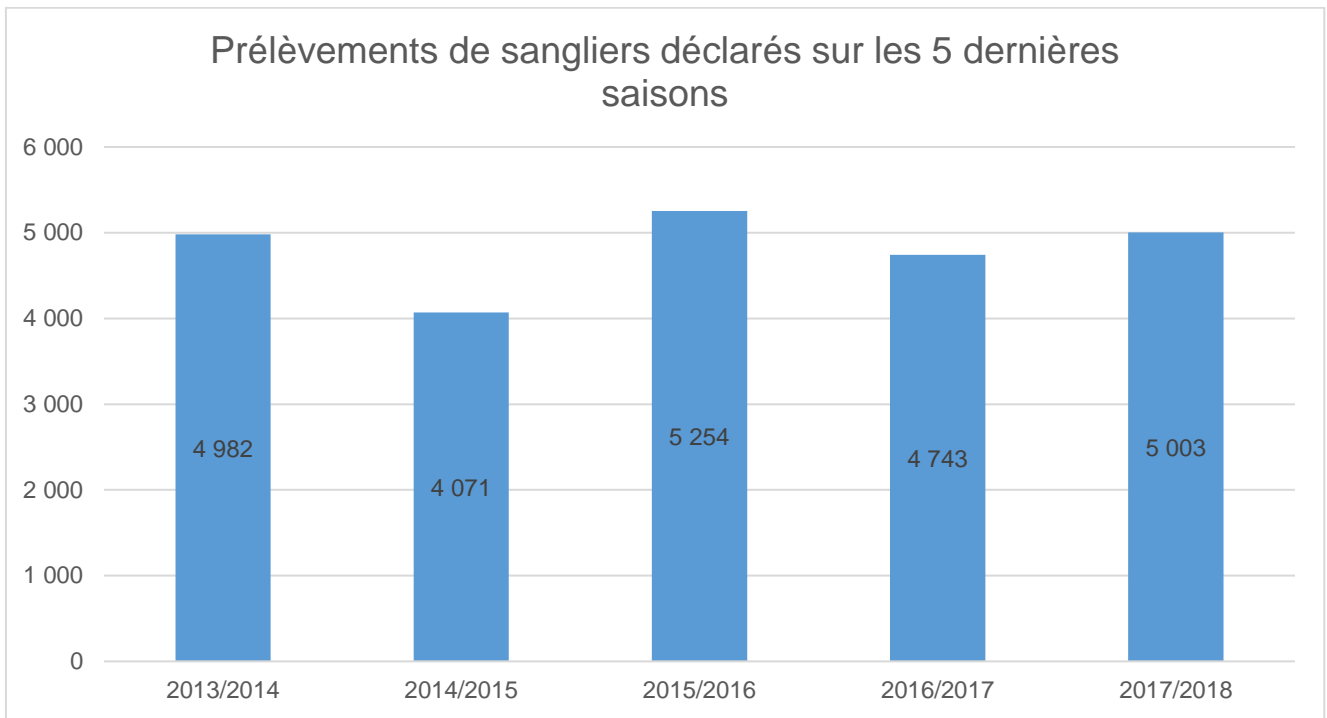
On note des montants d'indemnisation importants (plus de 13 717, 78 €) sur les unités de gestion de Cazals/Salviac, Catus/Saint Germain du Bel Air, Luzech, Saint Géry et Latronquière. Ces unités ont fait l'objet du dispositif particulier « Unités de gestion activées » dans le cadre du plan de gestion sanglier.



Le sanglier

Cette espèce est gérée grâce au plan de gestion cynégétique départemental pour le sanglier.

Le département est divisé en 17 unités de gestion qui peuvent être activées ou non en fonction de critères définis (équilibre rompu, risques importants de dégâts), l'objectif est alors de diminuer les populations en mettant en œuvre des modalités spécifiques pour la chasse et la destruction. (pression de chasse, classement nuisible permettant les battues de destruction en mars, tir d'été du 1^{er} juin au 14 août...).



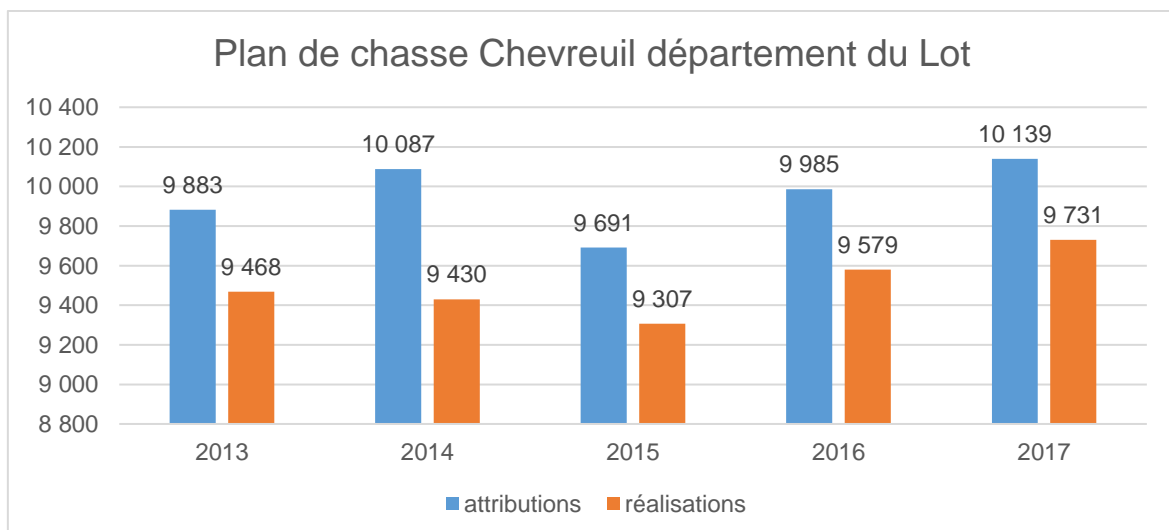
Les prélèvements 2014/2015 accusent une légère baisse mais de manière générale sur les cinq dernières années, les prélèvements restent stables.



Le chevreuil

Cette espèce est gérée en plan de chasse comme définit par le code l'Environnement.

Les attributions prennent en compte les demandes des présidents de structure tout en ajustant celles-ci en fonction des problématiques locales sur les dossiers de dégâts agricoles et forestiers.



Ces attributions sont débattues en Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage avant d'être soumises à l'approbation du Préfet.

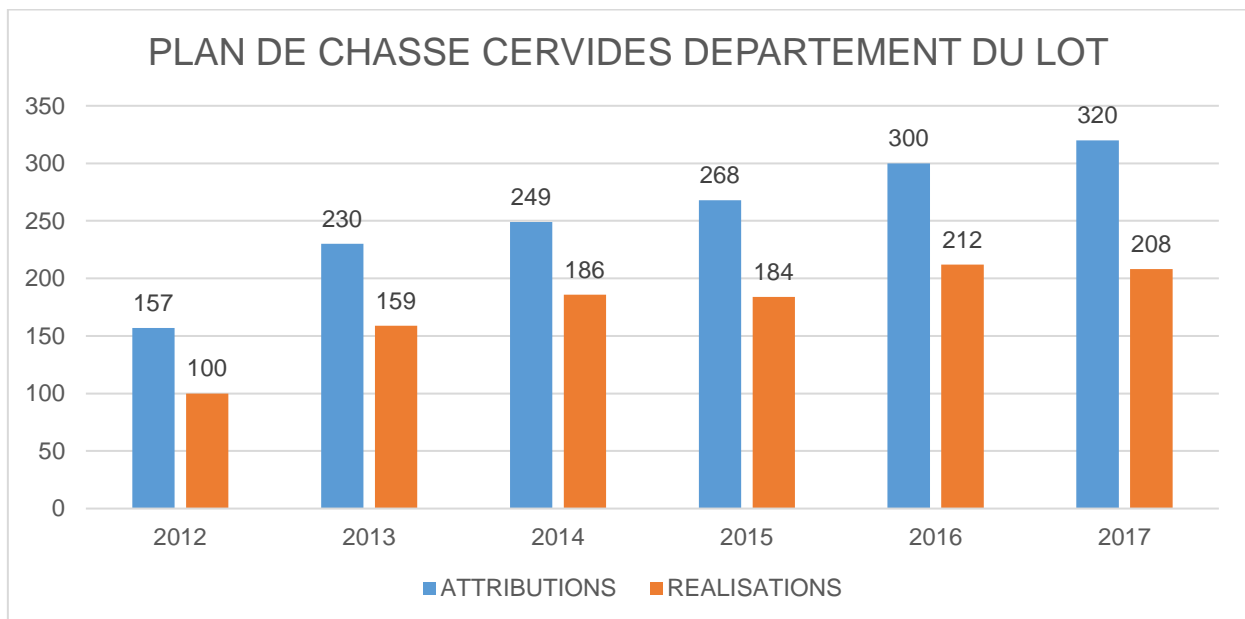
Malgré une légère fluctuation des attributions, les réalisations restent stables avec 96 % de réalisations.



Le cerf

Cette espèce est gérée en plan de chasse comme définit par le code de l'Environnement.

Le nombre de structures titulaires d'un plan de chasse cervidés est en légère baisse 100 pour la saison 2017/2018 contre 102 pour la saison 2016/2017.



Les attributions et les réalisations suivent la même évolution avec un taux de réalisation en moyenne de 70 % sur les cinq dernières années. En effet, certains demandeurs n'ont pas une présence constante des animaux sur leur territoire et cela crée des difficultés de réalisations du plan de chasse. De plus, la faible présence d'équipages lotois spécialisés sur la chasse du cerf complique l'organisation de chasse spécifiques au cerf.



Les espèces classées nuisibles

Pour la saison 2017/2018, 205 piégeurs agréés ont retourné leur bilan de capture auprès des services de la DDT, 14 n'avaient pas pratiqué, 4 ont piégé sans résultat et 187 faisaient état de prises.

Synthèse des captures des espèces classées nuisibles pour le département du Lot effectuées par les piégeurs agréés .

saison	Renard	Fouine	Corneille	Pie
2017/2018	1173	264	422	1755
2016/2017	1439	345	621	2094
2015/2016	1500	410	509	2603

L'arrêté du 30 juin 2015 fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts pour le département du LOT est prolongée jusqu'au 30 juin 2019.

Les déclarations de dommage :

Les déclarations de dommage permettent d'argumenter le dossier de demande de classement en tant qu'espèce susceptible de commettre des dégâts.

Le tableau ci-dessous retranscrit les retours de déclarations. Ces déclarations mettent en cause principalement l'espèce renard. En moyenne, seule une association sur quatre renvoie des déclarations de dommages, ces chiffres restent trop faibles et à terme mettent en péril les classements d'espèces susceptibles de commettre des dégâts.

saison	déclarations
2017/2018	115
2016/2017	123
2015/2016	128

Surveillance sanitaire de la faune sauvage

Le suivi sanitaire de la faune sauvage repose sur un réseau d'observateurs de terrain, principalement des chasseurs. Il s'effectue dans le cadre traditionnel du réseau SAGIR, auquel s'ajoute une action de surveillance de la tuberculose dans la faune sauvage (réseau Sylvatub)

Programme de surveillance de la tuberculose bovine SYLVATUB :

44 structures de chasse du département ont été impliquées dans le programme de surveillance de la tuberculose bovine. Au total 58 prélèvements sur sanglier ont été réalisés sur les 116 programmés. Un sanglier a été détecté positif sur la commune de Saint Germain du Bel Air. 14 prélèvements sur cerf ont été réalisés sur les 16 programmés. Il n'y a pas eu de cas positif.



Trichine : prévention et analyse



La trichine est un parasite qui peut se loger dans les muscles du sanglier. Il est invisible à l'œil nu et ne provoque pas de symptômes chez l'animal. La seule façon de révéler sa présence avec certitude est l'analyse effectuée sur un prélèvement de langue de sanglier, par un laboratoire agréé par les services vétérinaires. (Laboratoire de Saint Céré).

Cette analyse est **obligatoire** pour tout sanglier destiné

- à être commercialisé (détaillants locaux)
- à être consommé lors des repas entre chasseurs ou des repas associatifs.

Cette analyse est **recommandée** pour tout sanglier destiné

- à une consommation directe par le chasseur et ses proches,
- à une cession à des propriétaires, à des particuliers...

Il convient toutefois **d'INFORMER le destinataire de la pièce** du risque de trichine. Des sacs à gibier comportant cette information sont disponibles à la FDC.

La fédération prend **en charge le coût d'une analyse** par association adhérente.

En 2017/2018, 103 sangliers ont été analysés. (résultats négatifs)



Saison cynégétique 2017/2018

GESTION DES HABITATS

La Fédération, appuyée par les associations locales de chasse, s'est engagée dans des programmes liés à la restauration, la réhabilitation, et l'aménagement des habitats de la faune.

Aux partenariats traditionnels, avec la Chambre d'Agriculture, l'ADASEA, l'ONCFS, sont venus s'ajouter ceux du Parc Naturel Régional, de l'association « arbres-haies-paysages », de la CATZH (cellule d'assistance technique zones humides), des associations d'apiculteurs (GDS et Ruche du Quercy).

Ces programmes portés par la Fédération Régionale des Chasseurs, le Parc Naturel Régional, ou directement par la Fédération, bénéficient de cofinancements importants (80 à 95%) provenant du FEDER (Fonds Européen), de la Région Occitanie, de l'Agence de Bassin, de l'ONCFS. Ils permettent de financer du matériel, des actions d'aménagement (girobroyage, réhabilitation de points d'eau...), de la communication (plaquette, film vidéo, panneau d'information...), ainsi que le temps consacré à l'animation par les personnels de la Fédération.

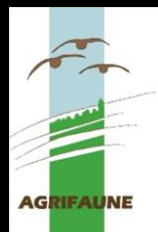
Quelques éléments sur 3 programmes (sur les 6 engagés) :

APIFAUNE : les agriculteurs, sur la base d'un contrat, peuvent semer, sur des parcelles déclarées en jachère, des mélanges attractifs pour la petite faune sauvage et les pollinisateurs. Les périodes de non broyage sont adaptées aux espèces nichant au sol, mais aussi aux pollinisateurs/abeilles afin de leur permettre de disposer d'une nourriture automnale. Des suivis réalisés sur les oiseaux ont permis de mesurer l'intérêt de ces aménagements : 3,4 fois plus de contacts pour la perdrix rouge, la caille et l'alouette des champs sur les parcelles aménagées.

38 contrats ont été signés pour un total de 53 ha (Bouriane Quercy Blanc)



NOS PARTENAIRES



Programme co-porté par la Fédération Régionale des Chasseurs et l'Association Française Arbres et Haies Champêtres et relayé au niveau lotois par l'ADASEA et la Fédération des chasseurs.

38 communes de la Basse Vallée du Lot constituent le site pilote.



Semis de messicoles à Saint Vincent Rive d'Olt. (FDC46)

Après un diagnostic participatif (49 réunions, 250 personnes présentes, élus locaux, chasseurs, propriétaires, agriculteurs), des actions démonstratives ont été engagées : plantation de haies et d'îlots de biodiversité, restauration de points d'eau, réouverture d'espaces embroussaillés, semis de messicoles (bleuet, nielle, miroir de vénus...) en partenariat avec le Conservatoire Botanique.

CONTRAT DE RESTAURATION DE LA BIODIVERSITE



Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture • Causses du Quercy Géoparc mondial UNESCO



Programme porté par le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. L'objectif de ce contrat est d'accompagner les acteurs du territoire dans la restauration de la trame verte et bleue. La Fédération est partenaire pour 4 actions :

1 axée sur la trame noire : impact de la pollution lumineuse sur le déplacement des espèces

3 concernant les habitats :

- **favoriser l'accueil des pollinisateurs** : 20 contrats ont été signés avec des propriétaires. Ils ont pu ainsi ensemençés sur leur parcelle des mélanges favorables aux pollinisateurs et à la petite faune sauvage.
- **création d'îlots de biodiversité** : 5 contrats de plantation de verger fruitier conservatoire (variétés anciennes) ont été signés avec des municipalités (Livernon, Corn, Bio, Vidailiac, Carluçet)
- **mise en place de jachère faune sauvage** permettant le développement des messicoles. Action expérimentale renforçant les réservoirs de biodiversité identifiés par le PNR. Les contrats seront signés avec des agriculteurs.



Plantation de haie sur la commune de Vidailiac.



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LA RÉGION OCCITANIE DANS LE CADRE DU CONTRAT RESTAURATION BIODIVERSITÉ DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY

Saison cynégétique 2017/2018

SENSIBILISER A LA NATURE



Chasse à la cartouche

La collecte « cartouches » initialement organisée dans le cadre du [projet régional EDUCHASNAT](#) se poursuit de manière autonome. La fédération prend désormais en charge le coût du recyclage et du transport. La campagne 2017/2018 a permis de collecter pour notre département environ [2,5 m3 de matériaux](#) représentant [400 kg de cartouches](#).

Chaque chasseur peut contribuer à cette filière locale de revalorisation du plastique et de l'acier en apportant ses cartouches usagées à la société de chasse locale ou directement à la Fédération. En mai/juin les cartouches sont collectées par une entreprise locale. Elles sont ensuite broyées afin de séparer les différents matériaux, qui seront revalorisés dans les filières adaptées.

Rappel: seules sont admises les cartouches usagées.

Les cartouches de fusil en carton, les cartouches encore actives et tout autre déchet ne sont pas concernées par la collecte.

Nous remercions l'ensemble des chasseurs et des sociétés pour ce geste éco-citoyen.

L'opération se poursuit pour la saison 2018/2019.